



Rémunération du Président du Conseil d'Administration
Conseil d'Administration du 24 mai 2011

Lors de sa réunion du 24 mai 2011, tenue à l'issue de l'assemblée générale mixte annuelle du même jour, le Conseil d'Administration de Gecina a décidé, sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, de renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Bernard Michel, de maintenir sa rémunération au titre de son mandat de Président du conseil d'administration à son niveau actuel, soit une somme fixe annuelle de 300.000 euros et la mise à disposition d'une voiture de fonction, à l'exclusion de toute autre rémunération variable ou différée, y compris en cas de départ.